

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 6

Artikel: Quelques mots sur la défense de la Belgique en 1851
Autor: Jomini
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIII^e Année.

N^o 6.

15 Juin 1888

Quelques mots sur la défense de la Belgique en 1851

par le général JOMINI¹.

Une question qui préoccupe beaucoup les hommes d'Etat et les militaires est celle du système qui doit présider à toute la politique militaire de la Belgique, à son système de défense et à l'organisation des forces nécessaires à cette défense.

Des hommes de beaucoup d'esprit ont effleuré cette question avec plus ou moins d'habileté ; cependant, il faut bien l'avouer, il n'en est aucun qui l'ait traitée à fond et sous toutes ses faces. Toutefois, le gouvernement s'en est ému, mais tiraillé d'un côté par les économistes, qui ont eu la singulière idée de tarifer un système de défense, de l'autre par les hommes qui ont une foi aveugle dans la neutralité de la Belgique, enfin par des militaires un peu exclusifs qui ne s'attachent qu'à la défense isolée du royaume, le gouvernement, dis-je, a cru ne rien pouvoir faire de mieux que de nommer une commission, qui déciderait à huis clos sur cette grave et immense question.

A notre avis, cette mesure était une faute, car avant de réunir des généraux pour discuter dans le vague et par des débats secrets, il aurait fallu préluder par faire un appel à tous les militaires qui croiraient être à même de présenter le système de défense le plus rationnel sous deux points de vue différents : le premier, en faisant abstraction de toutes les forteresses existantes, et le second basé au contraire sur la conservation de celles qui pourraient être utilisées dans le nouveau système.

Ces mémoires devant aussi traiter la question sous le double rapport politique et militaire, n'auraient pu être livrés à la publicité ; mais ils eussent été soumis à l'examen de la commission afin de servir de point de départ à ses délibérations, et, pour mieux faire encore, elle aurait dû appeler dans son sein et en-

¹ Cette notice, trouvée dans des papiers accompagnant les « Souvenirs inédits du général Jomini », était destinée à être publiée dans un journal de Bruxelles, en 1851 ou 1852. Nous ignorons si elle l'a été. Elle n'en renferme pas moins des vues intéressantes et même assez piquantes, rapprochées des opinions récemment émises à propos des fortifications de la Meuse.

tendre les auteurs des mémoires qui lui auraient paru les plus dignes de fixer l'attention.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il serait intéressant pour les militaires de tous les pays de tracer une esquisse des points essentiels que ces mémoires devraient développer, en la faisant précéder de quelques lignes sur les publications qui ont déjà traité cette matière.

C'est ce que je vais tenter.

M. le colonel *Ennens* a basé toutes ses combinaisons sur un camp retranché devant Anvers, à la rive gauche de l'Escaut.

M. *Vandewelde*, lieutenant de grenadiers, a démontré que vouloir jeter des garnisons dans 26 places et se retrancher sous Anvers avec le faible reste de l'armée, c'était livrer toute la Belgique à l'ennemi sans coup férir ; il a cherché à prouver que le système qui réunirait l'avantage de tenir toutes les forces du pays concentrées sous la main prêtes à prendre part à une défensive active, et couvrant le cœur de la jeune monarchie qui, plus que toute autre, doit redouter de livrer dès le premier jour à la merci de l'ennemi, sa capitale, son gouvernement, et tout le plat pays, serait de fortifier Bruxelles et de démolir toutes les autres forteresses.

Ce système, quoique trop exclusif peut-être, offrait néanmoins des avantages stratégiques incontestables pour une défensive active et pour une lutte de la Belgique seule, abstraction faite des secours qu'elle peut attendre ; il vaudrait certainement mieux que la dispersion de l'armée dans 26 places situées sur un vaste front et dont la plus grande partie serait bloquée au bout de trois jours de campagne.

Mais l'excès en tout est un défaut, et l'orthodoxie de ce système, jointe aux 80 millions de nouvelles dépenses que la fortification de Bruxelles coûterait, ont soulevé bien des contradictions.

Une des plus notables est de M. *de Brialmont*, lieutenant du génie, officier d'une vaste érudition, qui, un peu influencé par l'esprit de corps, a traité la question en ingénieur, sans reconnaître assez que les forteresses sont faites uniquement pour favoriser les opérations stratégiques des armées actives et qu'il n'en faut construire que là où elles sont nécessaires pour atteindre ce but.

Toutefois, bien que sa réputation le conduisît à défendre le système établi d'après les mémoires du duc de Wellington,¹ il a

¹ M. de Brialmont venait de publier un excellent ouvrage sur le duc de Wellington. *Réd.*

fini par avouer que, selon lui, 8 places bien situées seraient suffisantes, ce qui était certes un grand pas fait vers un meilleur système.

Enfin, M. *Huybrecht*, colonel en retraite, vient de lancer une brochure fort intéressante, intitulée : « Considérations sur le système de défense et l'organisation de l'armée belge. »

Cet officier a vu les choses de haut, et, à part une ou deux grosses hérésies stratégiques qui lui sont échappées, on peut dire qu'il mérite d'être consulté et médité.

Il ne suffit pas de traiter ces graves questions avec méthode, de se placer à un point de vue élevé pour les discuter ; il faut avant tout être logique et se fonder sur *des vérités vraies* (de nos jours, le mot a été consacré à l'Assemblée nationale par M. Ferdinand de Lasteyrie).

Or, la plus vraie de toutes les vérités militaires, c'est que jamais *une place maritime* ne sera ni une base stratégique, ni un pivot d'opérations convenable *pour une armée continentale*.

Ce pourrait être, à la dernière extrémité, un refuge désespéré, mais rien de plus.

Il est donc contraire aux principes de soutenir qu'Anvers soit le point stratégique par excellence pour une armée belge.

L'auteur, voulant justifier son assertion, affirme que Napoléon a dit qu'Anvers serait, au besoin, un excellent refuge pour une armée française battue sur le Rhin (sur le bas Rhin, sans doute).

Si jamais Napoléon a pu émettre une semblable opinion, ce dont je doute, je conseillerais aux généraux français qui se trouveraient dans cette situation de se garder d'y ajouter foi. Je les engagerais, au contraire, à chercher un refuge à Liège ou à Luxembourg plutôt qu'à Anvers, et tout stratéguicien conviendra que si Napoléon a dicté la phrase citée ce n'a pu être que dans une hypothèse exceptionnelle ou dans le feu d'une discussion pour faire ressortir le haut mérite d'une de ses créations qu'il affectionnait le plus et avec raison, car, comme place maritime, Anvers était, sous son règne, la première de l'Europe.

Admettons, en effet, que, sous l'empire de Napoléon, une armée française battue sur le bas Rhin vers Cologne, voire même vers Wesel, se fût trouvée coupée des routes de Liège ou du Luxembourg, c'est à Mons ou à Lille plutôt qu'à Anvers qu'elle eût cherché son refuge, à moins qu'elle n'eût eu pour mission spéciale de défendre les 25 ou 30 vaisseaux de ligne et les immenses arsenaux qui se trouvaient alors dans cette dernière ville.

Toutefois, ce ne serait jamais à titre de *refuge volontaire*, mais bien comme chargée de couvrir la puissance maritime de la France.

Dans le point de vue adopté par M. Huybrecht, on conçoit qu'il attache une juste importance à Anvers, puisqu'il entend que tout le système de défense doive être exclusivement basé sur le concours des puissances maritimes.

Mais ce n'est pas un motif pour couvrir toute la zone entre les eaux et la mer de forteresses qui disséminent l'armée sans aucun avantage réel.

Autant vaudrait avouer que la Belgique, loin d'être un royaume continental et plus puissant que ne l'était celui de Frédéric-le-Grand en 1756, ne doit absolument se considérer que comme une vaste tête de pont anglaise pour agir sur le Nord, comme le Portugal en fut une, durant un siècle, pour agir au midi. Or, c'est pour épargner à son pays ce rôle subalterne et dangereux que M. Vandewelde a imaginé de concentrer toute la puissance militaire sur la capitale, où 80 mille hommes habilement employés joueraient nécessairement un immense rôle dans les entreprises des alliés.

On ne peut lui reprocher que d'avoir repoussé trop exclusivement quelques places secondaires qui seraient utiles à son système et d'avoir envisagé la question sous le point de vue uniquement stratégique.

La fusion de ses idées avec celles de M. Huybrecht pourrait amener un résultat rationnel.

Les membres de la commission nommée ne doivent pas se dissimuler qu'il est plus facile peut-être de gagner des batailles que de fonder un système parfait de politique militaire d'un Etat¹.

Si ces honorables généraux veulent donc remplir complètement la haute mission qui leur est confiée, il faut qu'ils arrêtent un plan rationnel pour chacune des hypothèses qui pourraient résulter des événements en se pénétrant bien des données suivantes :

1° Différence de la neutralité suisse et de la neutralité belge et chances diverses qui en résultent pour cette dernière.

2° La Belgique ne peut être attaquée que par la France ou l'Allemagne.

¹ Pour apprécier cette vérité, il suffit de lire les chapitres 1 et 2 du *Précis de l'art de la guerre*, du général Jomini, le premier qui ait traité avec autant de profondeur que de lucidité ces importantes bases de la grandeur et de la sûreté des Etats. *Réd.*

3° Dans le premier cas, elle serait sans doute soutenue par l'Angleterre et la Hollande, qui ne sauraient oublier que la Meuse est le chemin d'Amsterdam.

4° La Prusse serait peut-être aussi son alliée ou resterait neutre.

5° Il pourrait se présenter le cas (très peu probable du reste) où la Hollande, couverte par ses traités avec les puissances du nord, resterait neutre et laisserait le soin de défendre la Belgique soit à l'Angleterre seule, soit à la Prusse et à l'Angleterre...

Enfin, deux dernières hypothèses, aussi peu vraisemblables que la précédente, peuvent néanmoins se présenter. Ce seraient :

La sixième, soit celle où les puissances continentales, coalisées contre la France alliée de l'Angleterre, voudraient pénétrer en France à travers la Belgique.

La septième, soit celle où les mêmes coalisés auraient le même projet avec le concours de l'Angleterre au lieu de l'avoir contre eux.

La tâche de MM. les commissaires ne saurait être parfaitement remplie sans s'appliquer à faire l'analyse des opérations probables que chacune de ces hypothèses pourrait amener, puis à déterminer le rôle que le gouvernement et l'armée belge auraient à jouer dans ces différentes éventualités.

Or, voici les questions qu'il faudrait résoudre à cet effet :

1° Si l'ouragan vient du sud, quelle position pourrait prendre l'armée belge pour attendre ses alliés en couvrant le pays et la capitale aussi longtemps que possible ?

2° Quelles sont les places les plus indispensables pour assurer un appui convenable à l'armée, soit qu'elle attende des secours de la mer ou de la Hollande, soit qu'elles les attende de l'est ?

3° Quel rôle devrait jouer Bruxelles dans ce système, c'est-à-dire quelles seraient les places nécessaires, Bruxelles n'étant pas fortifiée, et quelles seraient celles qu'il faudrait garder si l'on se décidait à fortifier la capitale ?

4° Quelle serait la base naturelle de la défensive si la Hollande gardait la neutralité, et que la Prusse au contraire fût disposée à soutenir les Belges selon la cinquième hypothèse ci-dessus mentionnée ?

5° Quel devrait être, au contraire, le refuge le plus convenable pour l'armée dans le cas où la sixième hypothèse serait la plus probable ?

Enfin quel parti faudrait-il prendre relativement à toutes les

places devenues inutiles et qui ne sont qu'une plaie pour le pays ?

On voit, par cet aperçu, qu'il faut appeler à ce débat les hommes de guerre et les hommes politiques les plus expérimentés, plus encore que des ingénieurs, car c'est *aux commandants des armées en campagne à juger où les places peuvent favoriser leurs opérations.*

Sans doute, un ingénieur qui aura étudié *avec fruit* la stratégie et possèdera à la fois les connaissances de son arme et celles d'un général en chef, pourra mieux que personne contribuer à bien trancher ces graves questions.

Cependant, ce ne serait jamais à titre d'ingénieur, mais bien à celui d'habile stratéguicien qu'il le ferait, et la présence dans la commission d'un seul général du génie paraît suffisante.

Quoi qu'il en soit, ingénieurs comme hommes d'Etat ou généraux d'armée, avant de s'égarer entre l'Escaut et la mer, entre Tournay et Ostende, doivent étudier avec soin les opérations de Marlborough de 1702 à 1706, car ce général fut le plus grand stratéguicien du siècle de Louis XIV, et on verra par ses campagnes que l'Angleterre, certaine de l'appui de la Hollande, ne fera pas la sottise de se baser sur Ostende, sur l'extrémité de son front d'opérations parallèle à la frontière de France, tandis qu'en se basant sur Grave, Breda, Nimègue et la basse Meuse, elle peut tenir en toute sûreté la campagne entre Bruxelles et Liège et couvrir la clef du pays sans avoir le moindre souci pour ses communications.

Mais en voilà assez sur ce chapitre; le présent opuscule n'est pas un mémoire de défense, c'est un simple avertissement et une sorte de programme des matières qu'il s'agirait de traiter sérieusement et à fond.

Amen !

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 29 janvier 1888, dans la salle du Grand Conseil à l'Hôtel-de-Ville de Berne (suite)¹.

Présidence de M. FEISS, colonel-divisionnaire.

Toutefois notre organisation militaire a fait, dans ce but, tout ce qu'il était possible de faire en instituant, en un laps de huit

¹ Voir notre dernier numéro.